



**AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DU PAYS DE BROCÉLIANDE**
sur les objectifs et orientations
du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
pour les 20 ans à venir

—

Octobre 2025

PRÉAMBULE

Très concerné-es par l'avenir de notre territoire – c'est l'essence et le sens même de notre engagement – nous avons examiné avec un grand intérêt le projet de révision du SCoT. Nous tenons à saluer l'ampleur du travail réalisé et la volonté de dessiner un avenir soutenable pour les habitant·es du Pays de Brocéliande.

Néanmoins, le manque d'ambition et de force de ce projet, au regard des enjeux et bouleversements qui impactent déjà nos espaces de vie et notre vie quotidienne, nous inquiète.

Pour commencer, le Conseil de développement fait part de ses interrogations sur ces points :

- La logique de **centralisation** : le scénario retenu s'appuie en effet sur un diagnostic « vu de Rennes » et sur l'importance de se positionner par rapport à la métropole rennaise en tant que centralité. Il propose une solution « gagnant-gagnant » en s'appuyant sur les centralités du Pays de Brocéliande. Cela peut être un moyen pour ne pas se faire absorber par une métropole avide, mais il faut faire attention à ne pas se soumettre aveuglément à cette logique de la centralisation qui semble conditionner la stratégie de ce SCoT.
- Le risque de **relégation périphérique** des petites communes de « *relais* » ou de « *proximité* » (Gaël, Muel, Saint-Maugan, Saint-Gonlay, Bléruais, Saint-Malon-sur-Mel, Médréac, St-Pern, Landujan, Irodouer...).
- Les **axes structurants** : quid de la réalité des axes nord/sud/nord, ouest/est ? Quel rôle pour ces axes dans la cohérence territoriale ? L'axe nord/sud est sous-estimé et insuffisamment pris en compte.
- Quid des **relations avec les territoires limitrophes** (Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, Pays des Vallons de Vilaine, Pays de Saint-Malo, Dinan Agglomération, Loudéac Communauté) ? Le SCoT en dit peu sur les liens avec ces voisins. Il nous semble pourtant qu'un renforcement et qu'un développement de ces espaces communs serait une manière intéressante de contrebalancer la pression de la métropole rennaise et de positionner le Pays de Brocéliande.
- Les **déséquilibres** et inégalités territoriales : les orientations – notamment en termes d'économie et de mobilités – devraient être plus volontaristes et solidaires pour corriger les déséquilibres existants déjà entre l'est et l'ouest du Pays de Brocéliande.

- L'esprit de la présentation de ce SCoT semble chercher à mettre "l'humain au centre" et nous approuvons évidemment cette intention. Cependant, ce type de communication implique une réflexion sur le **rapport de forces** entre le pouvoir démocratique et celui des grosses entreprises privées, commerciales, industrielles ou agricoles. Ce projet aidera-t-il les élu-es à préserver, parfois avec courage, le bien public face à la force de certains intérêts privés ? Donne-t-il suffisamment d'outils pour leur permettre d'agir dans l'intérêt général ? Nous en doutons.
- Culturellement, le territoire du Pays de Brocéliande n'existe pas clairement. Les habitants ne le connaissent pas. Rien d'exceptionnel malheureusement. La maigre participation aux réunions d'élaboration du SCoT en est d'ailleurs un symptôme (parmi d'autres...) Nous pensons qu'il est important de travailler sur tous les leviers possibles pour enrichir **l'identité du territoire** et les liens internes entre habitants, le goût du vivre, du "faire ensemble". Dans ce sens, nous regrettons l'absence d'un volet thématique que l'on pourrait nommer « Identité, culture et démocratie locale ». Une réflexion pour les vingt ans à venir...
- Les Objectifs de Développement Durable sont à nos yeux insuffisamment **quantifiés**. À l'heure de l'urgence à agir face au dérèglement climatique et à la perte de biodiversité, tous nos choix d'aménagement et de gestion du territoire devraient être audacieux et précis.
- Enfin, le projet de territoire étant au cœur des missions des Conseils de développement, nous regrettons ne pas avoir pu participer à l'élaboration du SCoT au-delà des phases de restitution et des réunions publiques. Compte-tenu de nos axes de réflexion et de nos thématiques de travail, ainsi que de notre représentativité géographique et socioprofessionnelle, n'aurait-il pas été enrichissant d'associer notre instance citoyenne de **démocratie participative** dans une démarche de co-construction, comme cela se pratique dans d'autres territoires ou comme cela a été mis en œuvre lors des travaux sur le SCoT actuellement en vigueur ?

Les commentaires et préconisations qui suivent émanent d'une démarche menée collectivement. Bien que leur synthèse ait été réalisée dans une certaine urgence et un contexte particulier, ils s'appuient sur les travaux réalisés au sein de nos commissions thématiques, sur des échanges documentés, ressources, connaissances, expériences de vie, ainsi que sur notre culture citoyenne du Pays de Brocéliande. Ils sont l'expression d'une vision commune humaniste où le vivant, les liens et le collectif sont prioritaires.

– Préconisations et commentaires

ECONOMIE, ARTISANAT, COMMERCE

- Il n'est pas fait mention de l'économie sociale et solidaire qui est pourtant un modèle économique durable, à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face. Nous souhaitons la prise en considération et le soutien à l'économie sociale et solidaire, aux initiatives économiques coopératives, activités inclusives et d'insertion par l'emploi à travers le développement des réserves foncières accessibles, adaptées aux besoins et capacités financières de ces modèles économiques.
- Privilégier l'installation d'activités de proximité, créatrices d'emplois durables, qualifiés et non délocalisables.
- Anticiper les mutations de l'agriculture qui auront pour conséquences de fragiliser le modèle actuel de l'IAA et les emplois s'y rattachant. Soutenir le développement d'activités agricoles artisanales de transformation agricole.
- Favoriser la réutilisation des bâtiments industriels et artisanaux existants et privilégier l'acquisition des cellules commerciales vacantes par les collectivités en vue de leur mise en gérance.
- Dans les communes identifiées comme "centralités" et les communes dont la configuration s'y prête, l'aménagement en archipel nous semble un modèle à prendre en compte et à encourager. En effet, les quartiers constituent des espaces de vie qu'il convient de ne pas négliger. Ils peuvent accueillir des services, des activités et des commerces de proximité. Une attention particulière sera portée à l'environnement paysager. Ils peuvent être reliés par des voies de mobilités douces.
- Si les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) sont dédiés à la préservations des sols, alors, les 22 ha de terres libérées et sacrifiées prévues par le Programme d'Aménagement Stratégique (PAS) pour réaliser des parkings devraient être désimperméabilisés et végétalisés, conformément aux objectifs du SCOT.

TOURISME

- Il est urgent d'accélérer la mise en place d'infrastructures favorisant les mobilités douces entre les bourgs d'accueil touristique (Paimpont, Plélan-le-Grand, Tréhorenteuc, Concoret) et les sites majeurs, notamment à travers le développement d'itinéraires cyclables (cf. plans de boucles cyclo de l'ACIDEB).
- Parallèlement, il convient d'encourager l'usage de parkings en périphérie et de limiter la circulation automobile en cœur de site.
- Créer les conditions d'un tourisme rural durable, réparti sur l'ensemble du territoire.

AGRICULTURE

- Il semblerait que le cadre démocratique posé s'arrête à la frontière de l'agriculture. Nous déplorons l'absence de mesures coercitives permettant aux élu-es de petites communes de défendre le bien commun face à la force de certains intérêts privés.
- L'urgence d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs-trices n'est pas abordée dans le projet. « *Assurer les capacités de développement futur des exploitations* » vise plutôt le développement des fermes existantes. Quid de l'installation ?
- Mettre en place des dispositifs permettant de limiter l'augmentation de la taille des exploitations, qui va souvent de pair avec l'arasement des haies et des talus, la diminution de la part des prairies dans les assolements et les conséquences qui s'ensuivent en matière environnementale.
- L'intention « *d'encourager les initiatives d'agriculture locale et les circuits courts* » est louable, mais encore faut-il préciser comment atteindre cet objectif → faire le lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux serait judicieux. De même qu'il serait judicieux de favoriser l'intégration de la production agricole dans les collectivités, permettant d'alimenter le collectif (cantines...)
- Définir comme zones prioritaires pour le développement des circuits courts « *les espaces tampons (= en lien avec l'urbanisation) les abords des cours d'eau, les corridors de continuité écologiques, les coupures d'urbanisation* »

paysagères » revient à zoner les activités agricoles en deux espaces séparés ce qui n'est ni compréhensible ni souhaitable.

- La nécessaire adaptation de l'agriculture au changement climatique et aux enjeux de préservation des sols, de reconquête de la biodiversité, de réduction des pesticides... nécessite une approche plus systémique qui concerne l'ensemble de l'agriculture du territoire.

VALORISATION DU BOCAGE ET DES ESPACES FORESTIERS

- Soutenir les programmes de gestion durable et de valorisation du bois d'œuvre.
- Les aménités positives du bocage ne se limitent pas à la valorisation économique du bois de chauffage. L'intérêt des haies et talus en agriculture est multiple : protection des sols, des cultures et des animaux, espace refuge pour la biodiversité, rôle dans le stockage de l'eau et la lutte contre l'érosion...
- La préservation du bocage est un des enjeux majeurs pour aider l'agriculture à faire face aux enjeux climatiques.
- Dans les zones agricoles où le bocage a disparu, la nécessité de reconstituer les trames vertes est un impératif.
- L'outil " plan de classement des haies" à la disposition des communes pourrait être généralisé.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Nécessité de mettre en place des outils efficaces, accompagnés des moyens adaptés, permettant de protéger les zones de captage rapprochées de toutes sources de contamination qu'elles soient d'origine urbaine (effluents des stations d'épuration...) ou agricole (pesticides, engrais, effluents d'élevage ...).
- Nécessité de contrôler le respect de la réglementation en matière de pollution diffuse auprès de tous les acteurs du territoire.
- Les zones humides, classées et non classées, en zones agricole et urbaine doivent faire l'objet d'une protection spécifique (interdiction de comblement,

du drainage, interdiction du recours aux pesticides...) avec mise en place de mécanismes de compensation.

- Conditionner des projets industriels et agricoles en fonction de leurs besoins en eau pour leur production, en adéquation avec les volumes disponibles estimés dans les années à venir et de la mise en place au sein de ces structures de procédés d'économie d'eau.

ÉLEVAGE

- Soutenir l'élevage basé sur l'herbe.
- Mettre en place des mesures incitatives afin d'inciter les éleveurs de ruminants-herbivores à augmenter de façon significative la part d'herbe dans l'alimentation de leur troupeau.
- Afin de favoriser le pâturage, accompagner les éleveurs de ruminants à mettre en œuvre l'échange de parcelles entre voisins.
- Favoriser, par des mesures incitatives, le maintien des surfaces en prairies lors de la transmission des exploitations pratiquant l'élevage de ruminants.

HABITAT

- Les objectifs de densification urbaine devraient être plus exigeants en termes de délais de mise en œuvre.
- Développer des façons d'habiter innovantes et soutenir fermement les modèles d'habitat léger et réversible, habitat collectif, habitat partagé, etc.
- Autoriser et accompagner la division parcellaire des terrains sur le modèle Bimby « Construire dans mon jardin », en privilégiant l'habitat léger et réversible, en veillant à un équilibre entre habitat et nature et au processus de concertation démocratique avec les habitant-es.
- Dans le cadre des programmes municipaux, privilégier l'éco- construction, les matériaux biosourcés et soutenir le développement de filières locales en

relation avec ces matériaux. Ce critère doit notamment apparaître et s'imposer aux cahiers des charges des programmes de logements sociaux.

- Encourager la réhabilitation et reconstitution des villages et hameaux en autorisant la construction d'habitations et de logements dans les hameaux qui disposent d'espaces désertés notamment par d'anciennes installations/exploitations agricoles.
- Sécuriser le foncier et son accessibilité (à l'aide, par ex, de la création d'un Organisme Foncier Solidaire).

MOBILITÉS

- La desserte par les transports collectifs, le développement des mobilités douces et les alternatives à « *l'autosolisme* » sont une urgence qui ne doit pas s'articuler exclusivement à l'aune des orientations économiques.
- Soutenir le développement du maillage mobilités douces, en particulier d'un bourg à l'autre : chemins, pistes cyclables (cf. Plélan → St-Péran), + axe nord-sud du territoire (de St-Pern à Montauban, de St Méen à Gaël, de Gaël à Paimpont, de St Thurial à Montfort...)
- Concernant la desserte ferroviaire du territoire, « *valoriser* » l'existant est un objectif insuffisant et ne traduit pas la volonté de « *favoriser les modes de transport bas carbone* ». A la place, le terme « *développer* » sera plus approprié et plus ambitieux. Puisqu'il est recherché la cohérence et afin d'être en accord avec l'objectif « *sortir du tout voiture* » auquel l'ouest du territoire est condamné, il est nécessaire que ce SCoT s'engage de manière volontaire dans la réhabilitation de l'axe ferroviaire Brohinière / Saint-Méen-Le-Grand / Gaël / Mauron, dont la pertinence et les bénéfices ont été établis par le cabinet Transamo dans une étude co-financée par la collectivité. La réactivation de cette voie ferroviaire permettrait, entre autres, la correction des déséquilibres territoriaux mentionnés en préambule de cet avis.

BIODIVERSITÉ ET RENATURATION

- Afin d'atteindre les objectifs de renaturation, de restauration de la biodiversité, de protection de la nature et de préservation du cadre de vie, il est impératif de relever le niveau d'exigence. On ne peut en effet ambitionner la restauration et la protection du bocage sans mettre en œuvre des outils de contrôle minutieux et intransigeants des pratiques collectives et individuelles, économiques et agricoles – quitte à appliquer la règle du “pollueur-payeur”.

Compte tenu du contexte et des enjeux, la préservation de la biodiversité doit passer par des règles d'aménagement strictes, des outils efficaces et percutants. Il serait par exemple intéressant d'encourager les collectivités à s'impliquer dans des dispositifs tels que les Obligations Réelles Environnementales (ORE), de favoriser la végétalisation des cours d'écoles et cimetières communaux.

Bien que très favorables au dispositif Zéro Artificialisation Nette, nous émettons donc une réserve sur l'usage des terres agricoles que le ZAN entend protéger. Il y aurait en effet une véritable contradiction à y permettre des pratiques non respectueuses de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau et des paysages. Nous identifions ici un grand enjeu de cohérence territoriale et de cohésion sociale.

HAIES

- Planifier et quantifier des objectifs de reconstitution de linéaires de haies, dans les espaces agricoles, mais aussi dans les bourgs et villes.
- Inciter les particuliers à planter haies paysagères et bocagères en limite de propriété et, de préférence, mettre en place des clôtures vivantes plutôt qu'artificielles. Dans le même temps, soutenir la création d'une filière « entretien des haies et production d'énergie ».
- Sécuriser les haies existantes et ne permettre aucune destruction sauf impératif de sécurité : cela revient à avoir une vigilance particulière sur les objectifs de densification urbaine qui pourraient servir d'alibi à la destruction de haies et espaces naturels. Il est nécessaire de mettre l'aménagement des espaces urbains en perspective avec les changements climatiques.
- Remarque : Si les ENAF sont pointées comme espaces urbanisables pour l'expansion économique, on les voit mal se classer en même temps comme espaces « *renaturalisables* ».

PAYSAGE

- Nous pensons qu'il faut engager le Pays de Brocéliande dans un vaste projet fédérateur autour du paysage (réparer/protéger).
- A ce titre, il est impératif de contrôler les projets et l'impact des constructions agricoles et industrielles sur les paysages (biens communs) afin d'inscrire ce SCoT dans une véritable cohérence territoriale.

FORÊTS

- Affirmer que les capacités en puits de carbone sont maintenues, voire augmentées, est présomptueux. Il est montré qu'avec le dérèglement climatique, la production forestière, et donc la captation du carbone, sont en baisse.
- La régénération naturelle, la sylviculture à couvert continu et le recours aux essences locales sont des options à développer : plantation, futaie régulière et nouvelles essences mieux adaptées au climat de demain.

LANDES

- Sur notre territoire, des pratiques qui consistent à la destruction de la lande et apport de terre ou gravats sur des affleurements rocheux dans les terrains agricoles (cf. photos) sont fréquentes. Ce sujet n'est pas abordé alors que c'est la principale atteinte constatée aujourd'hui (les landes dans les massifs forestiers sont protégées et sont des milieux de biodiversité très riches).



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les développements de l'éolien, de l'agri-voltaïsme et de la méthanisation manquent de réglementations et, de fait, l'encadrement de ces installations n'est pas suffisant. C'est une lacune qu'il est souhaitable de combler dans la mesure où ces installations comportent le risque de modifier le paysage et d'être source de désagréments dans leur voisinage (augmentation du trafic routier, perturbations diverses...). Il y a un défi à relever : trouver le point d'équilibre entre le développement nécessaire des énergies renouvelables et l'intégration de ces installations dans notre cadre de vie. Sa complexité mériterait un traitement plus approfondi.
- Il faut développer la création d'une filière de production d'énergie par la gestion des « déchets » de taille.

